



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 234 - 1^{er} novembre 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestation du 25 novembre, le... 23 novembre - Page 1
- 2 - Une demande de soutien de la part de la crèche Baby-Loup - Page 2
- 3 - Pétition : Au Bangladesh, les victimes du Rana Plaza attendent : indemnités en attente au rayon textile - Page 2
- 4 - AGISSEZ ! Pour l'application d'une législation sur les MGF et le mariage précoce au Kenya - Egalité Maintenant - Page 3
- 5 - « Pour conduire en Arabie Saoudite, il faut beaucoup de courage » - Thomas Loubière - liberation.fr - Page 3
- 6 - Recours contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique : encore loin du compte ! - CLASCHES - AVFT - Page 5
- 7 - Accès à la contraception pour les mineurs dans le PLFSS 2014 : la politique des tous petits petits pas - MFPP - Page 6
- 8 - Baiser volé : quand un défi de séduction devient agression - Page 7
- 9 - Rencontres européennes de l'égalité : La France, l'Europe et le système prostitutionnel - Page 8
- 10 - Rappel : Femmes étrangères et système prostitueur, pour l'abolition ! - Page 9
- 11 - Colloque « Viols et agressions sexuelles » - Page 9
- 12 - Violences sexuelles et sexistes, comprendre pour mieux agir - FIA-ISM et la Voix des Jeunes
- 13 - Festival Film ethnographique - Paris - 9 au 15 novembre - Page 10
- 14 - Wajma, une fiancée afghane, un film de Barmak Akram - Page 10
- 15 - Livre : Ni silence, ni pardon L'inceste : un viol institué - Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune
- 16 - Radio « Femmes libres » - Page 12

MOBILISATIONS

1 - Manifestation du 25 novembre, le... 23 novembre

A l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes

Le Collectif Abolition 2012 appelle
à la Manifestation à Paris

SAMEDI 23 NOVEMBRE

14h30 Place du 18 juin

Carrefour Rue de Rennes / Bd Montparnasse

Métro Montparnasse

Acte sexuel imposé par l'argent, la précarité et les inégalités, le système prostitueur constitue la

dernière violence des hommes contre les femmes que la loi ne condamne pas. C'est pourquoi, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et quelques jours avant l'examen d'une proposition de loi abolitionniste à l'Assemblée nationale, les principales associations françaises de soutien aux personnes prostituées, de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se mobilisent pour l'adoption d'une loi globale abolitionniste engageant enfin la France auprès des personnes prostituées et contre le système prostituteur.

2 - Une demande de soutien de la part de la crèche Baby-Loup - Jeudi 24 octobre 2013

Baby-Loup, crèche solidaire ouverte 24h/24 et 7j/7, aidant chaque année 200 familles en carence de relais familial, doit aujourd'hui fermer ses portes à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines). Soumise à de multiples formes de harcèlement sur son terrain historique d'activité, elle n'a d'autre choix, pour ne pas perdre l'outil social exceptionnel qu'elle a élaboré pendant 22 ans, que de le recréer au plus vite sur une commune voisine prête à l'accueillir. Cette contrainte n'est pas une « fuite », encore moins un « abandon ». Au contraire, loin du renoncement, nous souhaitons saisir ce coup du sort pour offrir à notre projet un second âge, qui sera celui de la reconnaissance et du développement. Notre reconnaissance, nous la lisons dans les multiples marques d'affection que nous recevons chaque jour de la part de ceux qui ont su voir dans notre action une acuité extraordinaire, capable de répondre à toutes les problématiques de travail et de parentalité qui se présentent aux familles contemporaines. Notre développement, nous en sentons la nécessité dans la concordance existant entre les acquis de notre expérience-pilote et la volonté de refondation de la politique familiale portée actuellement par les pouvoirs publics. Notre objectif : que demain chaque région puisse compter sur une structure comme la nôtre, accueillant vos enfants à tout moment ! Toutefois, renaître n'est pas chose aisée... Cette opération nous astreint à de très lourdes dépenses dans un délai des plus courts. Pour une petite association telle que la nôtre, c'est un défi qui pourrait passer pour insurmontable ! Heureusement, dans les nombreux soutiens manifestés, nous avons entendu le souhait d'assurer notre sauvegarde par tous les moyens, y compris financiers. *En écho à cet élan collectif, dont le succès déterminera le futur de Baby-Loup, nous lançons donc aujourd'hui auprès de tous les citoyens une campagne de soutien. Par souci de transparence, nous avons ouvert un compte spécifique. Si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à libeller vos chèques à l'ordre de : Association Baby-Loup/. Et à les envoyer à l'adresse suivante : Association Baby-Loup 12 Place du Trident 78570 Chanteloup-les-Vignes Un reçu sera systématiquement fourni à chaque donateur. Reconnue d'intérêt général, Baby-Loup se fera un devoir de vous fournir un reçu fiscal si vous lui en faites la demande. Pour le bien-être de tous les enfants, soyons solidaires !*

3 - Pétition : Au Bangladesh, les victimes du Rana Plaza attendent : indemnités en attente au rayon textile

Le 24 avril dernier, l'immeuble du Rana Plaza s'effondrait au Bangladesh, faisant 1 133 mort-es et plus de 2 000 blessé-es. Les victimes fabriquaient des vêtements pour des marques et enseignes occidentales dont Auchan. Pourtant, contrairement à d'autres entreprises, l'enseigne française refuse de participer à l'indemnisation des familles affectées.

Message à M. Vianney Mulliez, Président du groupe Auchan : « Monsieur, J'ai été informé-e par l'association Peuples Solidaires - ActionAid France que votre groupe ignore les demandes d'indemnisation des victimes de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh.

Vous justifiez cette attitude en arguant n'avoir passé aucune commande directe aux ateliers du Rana Plaza tout en reconnaissant qu'un de vos fournisseurs avait sous-traité, selon vous de manière "irrégulière", une partie de vos commandes sur ce site. Je considère que cet argument ne vous dédouane en rien de vos obligations à l'égard des victimes du Rana Plaza qui confectionnaient vos

vêtements. Elle montre au contraire que vos pratiques d'achat occasionnent des sous-traitances en cascade, hors de contrôle, qui aggravent la situation de celles et ceux qui travaillent pour vous. A l'instar de ce qu'ont déjà fait d'autres entreprises européennes, je vous demande de rejoindre immédiatement le processus de négociation qui doit permettre aux victimes de recevoir une indemnisation juste, transparente et conforme aux principes de l'Organisation internationale du travail. Il y a urgence : beaucoup de victimes sont dans une situation humaine dramatique. Pour signer : <http://appels-urgents.peuples-solidaires.org/appel-urgent/bangladesh-auchan?>

INTERNATIONAL

4 - **AGISSEZ !** Pour l'application d'une législation sur les MGF et le mariage précoce au Kenya - Egalité Maintenant

Egalité Maintenant vous exhorte à agir afin de protéger les filles qui veulent échapper aux mutilations génitales féminines (MGF) et aux mariages précoces au Kenya, et en particulier dans la région de Pokot d'où proviennent un grand nombre de rapports selon lesquels de jeunes kenyanes fuient leur foyer ou évitent de rentrer à la maison après l'école pendant les vacances d'août et de décembre, lorsque les mutilations sont effectuées en masse. Malgré l'existence d'une législation contre les MGF et le mariage précoce au Kenya, il est clair qu'elle ne protège pas les filles et qu'elle n'est pas appliquée dans la région.

- Elizabeth, qui vient du village de Churo, s'est enfuie de chez ses parents. Ceux-ci avaient prévu de lui faire subir des MGF et de la marier. Elle a été abritée chez sa tante pendant un certain temps, mais a été contrainte de fuir à nouveau lorsque son père a essayé de la forcer à rentrer à la maison. Elle a marché pendant trois jours avant de trouver refuge dans un centre de secours pour filles ;

- Alsine, qui vient du village de Tangulbei, a été déscolarisée par ses parents à 14 ans et soumise à des MGF en vue de «la préparer pour le mariage». Elle s'est enfuie deux fois, et a finalement trouvé refuge dans un centre de secours pour les filles où elle est fréquente à nouveau l'école.

Veuillez rejoindre Egalité Maintenant et nos partenaires au Kenya, Tasaru Ntomonok Initiative et Women Rights Institute for Peace, en demandant au gouvernement kenyan et aux autorités de la région de Pokot de prendre immédiatement des mesures afin de protéger et de soutenir les filles qui sont menacées, ainsi que d'appliquer efficacement la législation contre les MGF et le mariage précoce. Par ailleurs, afin de protéger les filles de ces deux pratiques néfastes et de garantir qu'elles soient en mesure de poursuivre leurs études, joignez-vous à notre appel pour la mise en place d'un système de protection de l'enfance dans les communautés à risque.

Cliquez sur : http://org2.salsalabs.com/o/6208/l/fre/p/dia/action/public/?action_KEY=15657

Plus d'infos sur : http://www.equalitynow.org/fr/take_action/agissez_action521

5 - « Pour conduire en Arabie Saoudite, il faut beaucoup de courage » - Thomas Loubière - liberation.fr

Alors que les saoudiennes tentent de braver la loi en prenant le volant, Sara Al Haidar, professeur à Riyad, témoigne de son quotidien et d'une société qui se questionne. L'Arabie Saoudite est toujours le seul pays au monde où les femmes n'ont pas le droit de conduire, ni de se déplacer sans chaperon. Les Saoudiennes, qui contestent de longue date cette discrimination, ont relancé ce mois-ci une campagne : des militantes ont appelé les femmes titulaires d'un permis obtenu à l'étranger à prendre le volant et annoncé une grande mobilisation pour ce samedi 26 octobre. L'appel, amplement relayé sur les réseaux sociaux, a porté : au cours des deux dernières semaines, plus d'une cinquantaine de femmes ont mis en ligne des vidéos les montrant en train de conduire. Trois femmes membres du Majlis al-Choura, le conseil consultatif d'Arabie saoudite, ont également déposé pour la première fois une recommandation pour lever l'interdiction de conduire faite aux

Saoudiennes. Inflexible, le gouvernement a réaffirmé l'interdiction et, mardi, des extrémistes religieux se sont regroupés devant le palais royal à Jeddah - ville pourtant réputée plus tolérante que Riyad - pour protester contre la campagne des femmes. Sous pression, celles-ci ont finalement fait marche arrière. Ce vendredi les initiatrices du mouvement sont revenues sur leur appel, expliquant qu'elles préféraient «changer l'initiative du 26 octobre en campagne ouverte pour la conduite des femmes».

Sara Al Haidar, 32 ans, habite Riyad, la capitale. Elle est professeur d'anglais à l'université et mère de quatre enfants. Elle n'a pas eu l'occasion de passer le permis à l'étranger et dépend d'un chauffeur pour ses déplacements, comme la plupart des Saoudiennes.

Qu'implique au quotidien l'interdiction de conduire pour les femmes ?

C'est un problème qui affecte énormément de femmes, à tous points de vue. La voiture est ici le moyen de transport par excellence et les taxis coûtent relativement chers. Certaines femmes, si elles conduisaient, pourraient trouver du travail et celles qui ont déjà un emploi amélioreraient leurs conditions de travail. De nombreuses femmes se sentiraient plus en sécurité si elles n'avaient pas à employer un chauffeur, qui vit parfois à la maison. En tant que mère de quatre enfants en bas âge, dont des triplés de 6 mois, je me sentrais cent fois mieux si je n'avais pas à les confier à un inconnu. Certaines femmes ne peuvent pas se payer un chauffeur personnel et ne peuvent pas non plus payer tous les jours un taxi. Elles sont donc complètement dépendantes de leur mari ou de leur frère avec qui elles passent leur temps à s'arranger pour être déposées ici et là.

Pour vous donner un exemple mon premier cours commence à 10 heures mais je suis au bureau dès 7h45, je ne peux pas retourner à la maison après avoir déposé mon fils à l'école parce que le chauffeur n'est pas disponible entre 8 heures et 9 heures. Mon fils finit à midi mais il doit rester à l'école jusqu'à 13 heures, je ne peux pas aller le chercher avant.

Si je veux faire du shopping je dois m'assurer que le chauffeur est libre et l'on prévoit les heures de début et de fin. Si j'ai fini de faire mes courses et que mon chauffeur ne répond pas ou que je n'ai pas de réseau, je me retrouve coincée. C'est particulièrement embarrassant quand je sors de la pharmacie avec un sac rempli de tampons hygiéniques et que le chauffeur me regarde d'un air ébahi. Ou quand il m'attend devant un magasin de lingerie !

Si une femme a le soutien de sa famille, aura-t-elle plus de chances de tenir le volant ?

Deux choses déterminent la possibilité pour une femme de conduire : le soutien de sa famille, du père, du frère ou du mari et... le courage ! Le soutien de l'homme de la famille est fondamental car c'est lui qui sera contacté par la police si sa femme ou sa fille est arrêtée pour avoir pris le volant. C'est lui qui devra aller la chercher au poste de police et il pourra la défendre face aux autorités.

Qu'est-ce qui empêche les femmes de conduire ?

Il n'y a pas de lois qui l'interdisent, cependant les femmes ne peuvent pas passer le permis de conduire, et sans permis... il est interdit de prendre le volant. La police a déjà arrêté des femmes conductrices qui n'avaient pas de permis, certaines ont dû payer une amende, d'autres se sont retrouvées au poste. En revanche une Saoudienne qui passe son permis à l'étranger peut l'utiliser ici sans être arrêtée. Ma mère a elle-même conduit pendant des années en Arabie Saoudite.

J'ai personnellement vu deux fois des femmes au volant et c'était drôle parce que les autres conducteurs n'étaient pas spécialement surpris, ils faisaient plutôt attention à ne pas se faire rentrer dedans.

Serait-ce alors une question de culture ou de religion ?

Différentes personnes auront différentes réponses à cette question. De mon point de vue, l'islam ne s'oppose pas aux droits de l'homme, ce n'est donc pas un problème religieux. Au niveau culturel, la société saoudienne est divisée sur la question de la conduite des femmes et cette division est purement fondée sur des croyances individuelles et personnelles. Certains extrémistes religieux soutiennent les femmes qui veulent prendre le volant et d'autres, très libéraux et progressistes,

s'opposent au contraire à cela. L'inverse est naturellement vrai.

La vision manichéenne du monde qui oppose les extrémistes aux «religieux modérés» ou aux non-pratiquants ne correspond pas à la réalité que l'on vit ici. On peut être ouvert d'esprit, soutenir la conduite des femmes et être très pratiquant du point de vue religieux.

Quels sont les arguments de ceux qui ne veulent pas voir les femmes au volant ?

Certains expliqueront que la société n'est pas prête à ça. D'autres évoquent le fait qu'en cas d'accident une femme ne pourrait pas dédommager la personne accidentée ou encore qu'elle ne pourrait pas lui venir en aide. C'est à mon sens un argument ridicule puisqu'une femme ayant un accident lorsque son chauffeur conduit doit de la même manière faire face à une situation de crise. Enfin certains prétextent que l'islam n'autorise pas les femmes à conduire. Tout est une question d'interprétation des textes religieux. Pour moi c'est une instrumentalisation de l'islam, les femmes du prophète Mohammed montaient bien des chameaux, les voitures de l'époque ! L'islam interdit aux femmes d'être seules avec un inconnu, c'est pourtant ce qui se passe quand une femme paye un chauffeur pour conduire sa voiture. Une femme au volant est donc plus respectueuse de la religion qu'une femme conduite par un chauffeur.

TEXTES

6 - Recours contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique : encore loin du compte ! - CLASCHEs - AVFT - 17 octobre

Le 17 juillet 2013, un projet de loi gouvernemental relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a été enregistré à l'Assemblée Nationale. Le calendrier d'examen de ce projet, qui a pour ambition de « consacrer l'exemplarité des fonctionnaires dans l'exercice quotidien de leurs missions au service de l'intérêt général » n'a pas encore été communiqué.

Depuis plusieurs années, nos deux associations alertent les pouvoirs publics sur l'inefficacité des procédures disciplinaires de la fonction publique en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elles dénoncent des règles disciplinaires inéquitables et structurellement défavorables aux victimes. La situation des universités est un exemple criant : les sanctions à l'encontre des agents harceleurs font office d'exception, alors que, comme tous les intervenant.es du colloque organisé le 11 octobre par le CEDREF à l'université Paris Diderot l'ont rappelé, le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas une vue de l'esprit.

La loi sur le harcèlement sexuel, adoptée le 6 août 2012, n'avait intégré aucune mesure susceptible de corriger ce constat dans la fonction publique.

La révision du statut général des fonctionnaires dans le cadre de ce projet de loi est une occasion pour le Gouvernement de changer la donne et de faire cesser la quasi-impunité dont bénéficient les agresseurs.

Réformer la procédure disciplinaire : Le projet de loi doit donc être amendé pour que les règles disciplinaires de la fonction publique prennent enfin les victimes en compte. Dans les cas d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne, les victimes doivent :

- pouvoir saisir directement l'instance disciplinaire, alors qu'actuellement cette saisine relève de la seule opportunité de l'administration (par exemple le/la président.e de l'université), qui peut donc s'abstenir de le faire ; avoir accès au dossier tout au long de la procédure, alors qu'actuellement, reléguées au seul statut de témoin, les victimes sont privées de consulter ce dossier qui les concerne pourtant au premier chef ; être destinataires des décisions des instances disciplinaires, alors qu'actuellement seuls le mis en cause et l'administration le sont ; pouvoir faire appel des décisions de l'instance disciplinaire, alors qu'actuellement seuls le mis en cause et l'administration le peuvent.

En outre, la loi doit prévoir l'impossibilité pour les membres des instances disciplinaires d'appartenir à la même administration ou au même établissement public que le mis en cause pour parer au risque que les décisions soient prises à l'aune des relations qu'entretiennent juges et mis en cause.

Seule l'introduction de ces mesures permettra à la fonction publique de se doter de procédures disciplinaires capables de sanctionner les auteurs de violences sexistes et sexuelles.

Des dispositions sur la prescription particulièrement préjudiciable aux victimes : L'article 27 du projet de loi « met fin à l'imprescriptibilité de l'action disciplinaire ». Il dispose : « Aucune procédure disciplinaire ne peut être engagée au-delà d'un délai de trois ans à compter du jour où l'administration a eu connaissance des faits passibles de sanction. Ce délai est interrompu jusqu'à leur terme en cas de poursuites pénales exercées à l'encontre du fonctionnaire. Passé ce délai et hormis dans le cas où une autre procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de l'agent avant l'expiration de ce délai, les faits en cause ne peuvent plus être invoqués dans le cadre d'une procédure disciplinaire ».

Autrement dit : si une administration, informée d'une plainte pour harcèlement sexuel ne convoque pas de section disciplinaire - sans qu'elle n'ait d'ailleurs l'obligation de le motiver - et que plus de trois ans plus tard, une nouvelle plainte met en cause la même personne, l'évocation de la première plainte à l'appui de la seconde sera interdite.

Cet article, s'il était voté, priverait donc les victimes d'un moyen de preuve précieux dans ce type de dossiers. Il doit donc être amendé de manière à préserver leurs droits.

7 - Accès à la contraception pour les mineurs dans le PLFSS 2014 : la politique des tous petits pas - MFPF - 31 octobre

Le Planning Familial prend acte des mesures proposées par la Ministre des affaires sociales et de la santé pour la contraception des mineurs de 15 ans et plus dans le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale 2014 en prolongement des mesures prises dans la même loi fin 2012.

S'il peut se réjouir de la prise en compte, enfin, via l'instauration du tiers payant, des consultations et examens biologiques liés à une délivrance de contraception hors centres de planification, Le Planning Familial regrette une fois encore, l'aspect inabouti des mesures proposées.

En effet, persiste dans ce PLFSS 2014 ce que Le Planning Familial regrettait déjà en 2012, à savoir :

- Le maintien d'un âge plancher à 15 ans. Si ces mesures visent, comme elles sont annoncées, à permettre un meilleur accès à la contraception pour les mineures en élargissant les lieux et prescripteurs en plus des 1200 CPEF, trop peu nombreux et difficilement accessibles pour des jeunes notamment en zone rurale, pourquoi introduire cette discrimination liée à l'âge et au territoire ?

- La non confidentialité pour des mineures le souhaitant avec pour seule réponse le renvoi en centres de planification. En effet, si ce dispositif allège quelque peu la charge financière pour les jeunes quant à l'accès à la contraception, il reste cependant que cette consultation ou les examens apparaîtront sur le relevé des parents, tout en oubliant qu'il faudra une carte vitale, personnelle à 16 ans. Persistent donc d'autres discriminations entre jeunes : financière d'une part et entre jeunes qui peuvent parler de ce sujet avec leur famille et ceux qui ne le peuvent ou ne le veulent pas, d'autre part.

- L'absence de choix contraceptif puisque seuls les contraceptifs oraux, les dispositifs intra-utérin et les implants sous cutanée sont concernés par le dispositif gouvernemental.

Pour Le Planning Familial, améliorer l'accès à la contraception des mineurs repose sur :

- La prise en charge à 100 % de la contraception des mineurs, quelle que soit la méthode, telle que prévue depuis 1973 par la loi.

- La confidentialité de la prescription, des examens et des produits pour les jeunes qui souhaitent se protéger sans pouvoir compter sur l'appui des parents. A noter sur ce point que les dispositifs mis en place dans les centres de planification et potentiellement extensibles aux autres prescripteurs garantissent le suivi et la traçabilité en termes de prescription de produits
- La mise en place d'un réseau d'acteurs formés autour de la contraception pour améliorer l'accessibilité par un meilleur maillage territorial fonctionnant comme les centres de planification.
- Enfin, l'accès à l'information en matière d'éducation à la sexualité incluant la lutte contre les stéréotypes genrés, pour les filles comme pour les garçons, et l'information sur l'ensemble des méthodes de contraception y compris masculines dans une logique d'égalité quant à la maîtrise de sa fécondité.

En conséquence, le PLFSS 2014 améliore un peu le dispositif mis en place en 2013 mais Le Planning Familial regrette que la politique volontariste annoncée par le candidat Hollande se traduise par cette politique des tous petits petits pas.

8 - Baiser volé : quand un défi de séduction devient agression

Le 14 août 1945, Alfred Eisenstaedt immortalisait l'un des baisers les plus célèbres du monde, celui d'un marin embrassant vigoureusement une jeune femme sur Times Square à New York pour célébrer la capitulation du Japon. Mais l'histoire est désormais connue, ce baiser fougueux n'avait rien de passionnel ni de romantique : le marin avait attrapé par la taille cette femme qu'il ne connaissait pas et ne lui avait pas laissé le choix de se soustraire à son baiser.

Animateur sur la radio NRJ, Guillaume Pley veut prouver que l'on peut embrasser une inconnue en dix secondes, le temps de lui poser trois questions et de la placer dans une situation où celle-ci ne peut plus le repousser. Une technique tristement efficace mais qui fait verser ce petit défi de séduction dans le harcèlement. La vidéo des "exploits" de Guillaume Pley a été vue 2 millions de fois depuis sa mise en ligne mercredi. Rien de nouveau, pourtant, dans ces scènes qui appliquent à la lettre la technique employée dans une autre vidéo en anglais, « How to get girls to kiss you » (« Comment faire que les filles vous embrassent », 18 millions de vues depuis sa publication en mai). Un scénario qui peut se résumer en cinq points : aborder une fille seule en pleine rue ; lui demander : « Puis-je te poser trois questions ? » ; « As-tu un petit ami ? » ; « Me trouves-tu attirant ? » , « Est-ce que je peux t'embrasser ? » ; Peu importent les réponses de l'interlocutrice, profiter de son hésitation pour l'embrasser.

Le « défi » que s'est lancé Guillaume Pley a indigné le magazine féminin en ligne Madmoizelle, qui publie un long réquisitoire <<http://www.madmoizelle.com/embrasser-inconnue-pley-207075>> contre le pseudochallenge que s'est lancé l'animateur.

« On constate sur la vidéo de Guillaume Pley qu'il se passe volontiers du consentement de la jeune femme, puisque plusieurs répondent clairement 'non' à sa quatrième question. Qu'importe, il plaque quand même sa bouche sur la leur, en leur tenant la tête avec les mains au besoin. C'est charmant. Et totalement répréhensible, excusez-nous de le souligner : « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ».

Madmoizelle insiste en effet sur la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent plusieurs jeunes femmes ainsi abordées alors qu'elles sont seules dans la rue, assises sur un banc, souvent dans une position statique. La vidéo mettant en scène la première femme est même tournée de nuit alors que celle-ci est en train de retirer de l'argent à un distributeur de billets de banque.

« Les techniques de séduction » [parfois vantées sur Internet] entretiennent l'illusion qu'un 'non' est un 'peut-être', que le séducteur habile est celui qui 'arrive à obtenir un 'oui', poursuit Madmoizelle. Ce postulat est dégradant et dangereux pour les femmes. Dégradant parce qu'il revient à sous-entendre que la séduction est un jeu dont le trophée est la femme (...). Dangereux parce qu'il nie la notion de consentement et qu'une relation sexuelle non consentie est un viol. (...)

Non, embrasser une inconnue sans qu'elle ait pu accorder son consentement, ce n'est pas un défi, ce n'est pas un challenge. C'est profondément irrespectueux. »

Il y a un an, la vidéo d'une étudiante belge, Sofie Peeters avait exposé la banale réalité du harcèlement de rue, provoquant un profond débat de société et suscitant de multiples témoignages en Belgique et en France, notamment sous le mot-clé #HarcèlementDeRue.

Dans sa dernière enquête sur les violences faites aux femmes, l'Insee avait établi que 20 % des femmes âgées de 18 à 29 ans se font injurier au moins une fois par an et que 10 % d'entre elles subissent des baisers ou des caresses qu'elles ne désirent pas.

Un appel à se rassembler en fin de journée devant les locaux de NRJ a été lancé sur Twitter pour « défendre le consentement et lutter contre la culture du viol ». L'objectif : rappeler NRJ à ses responsabilités, la radio étant en tête des audiences radio en France avec RTL.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

9 - Rencontres européennes de l'égalité : La France, l'Europe et le système prostitutionnel - 5 novembre

Le Lobby Européen des Femmes a été invité à présenter sa campagne européenne sur la prostitution lors des "Rencontres européennes de l'égalité : La France, l'Europe et le système prostitutionnel", organisées par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes le 5 novembre 2013 à Paris. A la veille de l'examen à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi globale de lutte contre le système prostitutionnel, le Haut Conseil organise les rencontres européennes de l'égalité dédiées à la France, l'Europe et la prostitution. Cet évènement, marqué par la présence d'européennes de sept nationalités, apportera un éclairage européen sur le débat en cours en France. Le Haut Conseil publiera à cette occasion son Avis sur la proposition de loi n°1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel.

Sur inscription dans la limite des places disponibles : Cliquez [ici](#) pour vous inscrire / pièce d'identité obligatoire

Ouverture des rencontres : Danielle Bousquet, Présidente du HCEfh ; Elisabeth Moiron-Braud et Ernestine Ronai, Co-présidentes de la Commission Violences de genre du HCEfh ; Maud Olivier, Députée de l'Essonne, membre du HCEfh.

La France : une voix attendue en Europe : Pierrette Pape, experte sur la violence envers les femmes au Lobby Européen des Femmes ; Kristina Vrubliauskaitė, représentante de l'association lituanienne « Missing persons » ; Marta Torres, avocate, consultante internationale en droits humains et droits des femmes, membre de la Coalition contre la traite des femmes.

L'exemple suédois : une approche, une expérience, un bilan : Anna Skarhed, Chancelière pour la justice en Suède, responsable de la commission d'enquête de la loi suédoise 2008 ; Jonas Trolle, Commissaire de la police de Stockholm.

Lutter efficacement contre la traite : Nicole Kiil-Nielsen, Députée européenne française, Groupe des Verts/Alliance libre européenne, France Europe Écologie ; Chantal Jouanno, ancienne Ministre, Sénatrice, Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Groupe UDI-UC.

Clôture des rencontres : Catherine Coutelle, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, membre du HCEfh ; Brigitte Gonthier-Maurin, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, membre du HCEfh ; Danielle Bousquet, Présidente du HCEfh

le 5 novembre 2013 de 17h à 19h30, salle Victor Hugo, 101 rue de l'Université à l'Assemblée Nationale. Sur inscription dans la limite des places disponibles : Cliquez [ici](#) pour vous inscrire /

10 - Rappel : Femmes étrangères et système prostitueur, pour l'abolition ! - 7 novembre - Paris

Rencontre débat organisée par le RAJFIRE et le Mouvement du Nid (délégation de Paris)

Pour l'abolition du système prostitueur, des combats décisifs se mènent aujourd'hui. Le rapport et les préconisations adoptés par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale le 17 septembre 2013* doivent déboucher sur une grande loi globale et des mesures concrètes et ambitieuses afin que disparaisse ce système d'exploitation, d'oppression et de violence !

En présentant notre perspective abolitionniste, nous mettrons l'accent sur l'oppression des femmes étrangères ou migrantes dans le système prostitueur et sur l'exigence du droit d'asile, du droit au séjour, de véritables alternatives pour les victimes de cette oppression.

Les interventions seront suivies d'un débat

Jeudi 7 novembre 2013 à 19h... AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris

Entrée libre, inscription obligatoire sur en cliquant sur le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/1Zj_lgSuQj_mT4Bst_z4DoFuq11owvx5yOb9umA1_kkM/viewform ou envoyer un mail à rajfire@wanadoo.fr

11 - Colloque « Viols et agressions sexuelles » - 13 novembre 2013 - Châlons en Champagne

Ce colloque sera animé par le Docteur Emmanuelle Piet, Directrice du Collectif Féministe Contre le Viol. Interviendrons également un-e représentant-e du Parquet de Châlons-en-Champagne et un-e avocat-e, la Police et la Gendarmerie (sous réserve de confirmation).

N'oublions pas que : 16 % des femmes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie ; 154 000 femmes (18 à 75 ans) se déclarent victimes de viol entre 2010 et 2011.

Vous pourrez, si vous le souhaitez, déjeuner sur place (tarif d'un repas : 9 € 40). Bulletin d'inscription à nous retourner dans les meilleurs délais : <http://www.infofemmes.com> ; Un programme vous sera transmis ultérieurement.

De 09 h 00 à 17 h 00 au Lycée Jean Talon de Châlons-en-Champagne, 105 rue Daniel Simonnot - 51037 Châlons-en-Champagne

12 - Violences sexuelles et sexistes, comprendre pour mieux agir - FIA-ISM et la Voix des Jeunes

en partenariat avec la Mairie d'Evry - 26 novembre

9h-12h : Conférence-débat sur les Combats de Femmes contre les violences sexuelles et sexistes dans le monde au XXIème siècle ;

9h00: Accueil du Public ;

9h20: Mot de la Présidente de l'association La Voix Des Jeunes, Mme Kirat Serap ;

9h45: Insha Parvaz, Présidente de l'association de solidarité internationale ETC: « La place des femmes en Inde et leurs combats contre les viols collectifs » ;

10h00: Derya Duzunkala, Doctorante chercheuse à l'EHESS, « Les violences sexuées en Turquie à travers la cinématographie » ;

10h30 : Temps d'échanges avec la salle ;

11h00 : Laetitia Bernard, Juriste à l'AVFT : « Les violences sexuelles au travail en France » ;

11h15 : Sidar Demirdogen, Présidente de l'Union des femmes immigrées (GKB), « Les violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes en Allemagne » ;

11h30 : Temps d'échanges avec la salle ;

12h-13h30 : Déjeuner libre ;

13h30-16h30 : Projection-débat sur la prévention et la lutte contre la prostitution ; Animé par le Mouvement du Nid. Avec le témoignage d'une victime de la prostitution (à confirmer).

16h30-19h : Buffet d'anniversaire pour les 20 ans de la Voix des Jeunes

Salle du Conseil et des Mariages - Mairie d'Evry

FIA-ISM : fia.ism-evry@wanadoo.fr / 0620994381 ;

La Voix des Jeunes : asso.lavoixdesjeunes@gmail.com / 01 60 78 70 11

LIVRES, CINEMA...

13 - Festival Film ethnographique - Paris - 9 au 15 novembre

Le comité du film ethnographique est heureux de vous annoncer la tenue de la compétition du 32^{ème} Festival International Jean Rouch du 9 au 15 novembre 2013 à la maison des cultures du monde.

Connaissant votre intérêt pour la cause des femmes et l'évolution de son rôle dans la société, nous permettons de vous suggérer la projection de « Gulabi Gang », en présence de la réalisatrice Nishtha Jain, un film qui porte sur Sampat Pal Devi et les femmes de son gang pacifiste qui mènent une lutte contre les violences sexuelles, l'oppression de caste et la corruption généralisée. Ce documentaire, en partenariat avec l'Institut Emilie du Châtelet, est projeté le jeudi 14 novembre entre 20h30 et 23h.

Accès au programme du Festival : <http://comitedufilmethnographique.com>.

14 - Wajma, une fiancée afghane, un film de Barmak Akram - Sortie le 27 novembre

Ce film retrace la trajectoire d'une jeune femme moderne qui est obligée d'avorter dans un pays étranger car elle est en proie au poids de la tradition, dans une société résolument conservatrice.

Barmak Akram, réalisateur afghan, vit à Paris depuis des années, mais il n'a pas oublié son pays natal dont il parle à travers ses films et d'autres travaux artistiques. Nous avons rencontré Barmak à Luxembourg pour la première européenne de son nouveau film "Wajma, une fiancée afghane", qui a déjà été récompensé à Sundance par le prix du scénario.

Quel est le sujet de "Wajma, une fiancée afghane" ?

Le film parle des femmes et du traitement discriminatoire dont elles sont victimes en Afghanistan. J'ai voulu faire un film qui défende les droits de la femme sans pour autant être rempli de clichés. Et aussi qui traite d'un sujet universel : la virginité de la femme. Pourquoi leur demande-t-on d'être vierges avant le mariage? On ne demande jamais cela aux hommes, alors que pour les femmes c'est une obligation. J'ai voulu raconter l'histoire d'une jeune femme afghane, mais aussi montrer que la société afghane évolue et aspire à la modernité.

D'où vous est venue l'idée du film?

Au début du projet, j'ai visité une unité de soins pour grands brûlés à Kaboul, pour savoir pourquoi des femmes s'immolent par le feu. C'est de plus en plus fréquent. Chaque année environ 500 femmes ont recours à ce procédé extrême en Afghanistan. La plupart du temps suite à une histoire d'amour déçue, ou à un mariage forcé avec un homme qu'elles n'aiment pas. De telles situations engendrent violences et scandales qui conduisent souvent ces femmes à s'immoler pour échapper à leur condition et se faire entendre. J'ai aussi voulu faire ce film pour mettre en avant toutes les violences dont les femmes sont victimes de la part des hommes, pas seulement en Afghanistan, mais dans le monde entier. En France, tous les 2 jours, une femme meurt victime des violences d'un homme. Et entre 300 et 400 000 femmes par an sont tuées par leur "conjoint" à travers le monde. La violence endurée par les femmes est le sujet majeur de "Wajma, une fiancée afghane".

A quelles difficultés avez-vous dû faire face lors du tournage?

C'est le problème financier qui m'a le plus préoccupé. Quand j'ai commencé le film, je ne savais pas

si je pourrais aller au bout. A la fin, j'ai dû emprunter de l'argent. Je voulais faire ce film avec des fonds afghans, qu'il ne soit pas financé par la France ou un autre pays. Je voulais que "Wajma, une fiancée afghane" soit un film 100% afghan, ce qui était un challenge financier supplémentaire. Comme les auto-rités afghanes n'investissent pas dans la production de films, j'ai dû tout financer par moi-même.

Combien de personnes étaient impliquées dans la réalisation?

L'équipe était constituée de 5 personnes. Tous les intervenants faisaient plusieurs choses, en plus de jouer et de filmer. Mustafa, le rôle principal masculin, s'occupait du maquillage. Moi je filmais, je dirigeais les comédiens, que je coiffais et je leur faisais à manger! Travailler avec une petite équipe fait du tournage une expérience plus agréable et plus intime. C'était important car la plupart des comédiens sont non professionnels ou peu expérimentés. Ils étaient moins stressés au sein d'une petite équipe où tout le monde se connaît.

Est ce que Wajma et Mustafa, sont le reflet d'un jeune couple dans l'Afghanistan de 2013?

Absolument. Ils sont l'image des jeunes afghans d'aujourd'hui, qui peuvent communiquer facilement par téléphone avant leur mariage. La technologie a modifié le vécu traditionnel des histoires d'amour et des relations entre les gens. Maintenant les jeunes n'ont plus besoin de la permission de leurs familles pour communiquer, nouer une relation. Ils le font avec les nouvelles technologies ce qui conduit parfois à des relations assez brèves qui se terminent par la grossesse de la fille, comme c'est le cas dans "Wajma, une fiancée afghane".

Prix du meilleur scénario au Festival de Sundance 2013.

15 - Livre : Ni silence, ni pardon L'inceste : un viol institué - Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune

Préface de Marie-France Casalis cofondatrice du Collectif féministe contre le viol

Des récits sur un sujet toujours mal connu, sur lequel il existe beaucoup de mythes : les agressions à caractère sexuel dans l'entourage familial. Comment surmonte-t-on les traumatismes de l'inceste ? Pourquoi doit-on briser le silence ? Près de 25 % des filles subissent une expérience à caractère sexuel avec un adulte avant l'âge de treize ans. Les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles sont âgées de moins de dix-huit ans. Dans 98 % des cas, l'agresseur est de sexe masculin, mais plus de 20 % des agresseurs sont âgés de moins de dix-huit ans. Et notre société érotise outrageusement les filles, ce qui n'est pas sans conséquence.

Les récits de Jeanne Cordelier et de Mélusine Vertelune portent sur un type d'agression à caractère sexuel particulier, celui qui est défini comme incestueux. La fillette qui en est victime est complètement démunie car une personne censée la protéger et l'aimer l'agresse, en fait son objet sexuel. La plupart du temps, la fillette se tait, par honte, par peur, par soumission à son entourage, parce qu'elle sait qu'elle ne sera pas crue. Et si elle parle, on la fait taire. Ainsi, en toute impunité se perpètrent des crimes aux conséquences dévastatrices sur les plans physique et psychologique. Or, certaines, un jour, décident courageusement de briser le silence, un silence lourd, étouffant, accablant. Mélusine Vertelune nous raconte sans fard ce qui a été son calvaire quand son frère plus âgé l'a agressée à répétition pendant de nombreuses années. Il ne peut être alors question de pardon, mais de solidarité contre les dominants, les agresseurs, les criminels.

Sommaire

Jeanne Cordelier a publié de nombreux romans, dont *La Dérobade*, qui explorent, entre autres, les conséquences des agressions sexuelles dans l'enfance. Mélusine Vertelune brise enfin cette «véritable conspiration des oreilles bouchées», y compris dans le milieu dans lequel elle milite : l'anarchisme.

Parution : février-mars 2013 Prix : 12,95 \$; 12 € | PDF 9,99 \$ Pages : 112 ; format : 10,5 x 18 cm ISBN : 978-2-923986-90-6 Collection : Militantismes Mots clés : inceste, agression à caractère

sexuel, traumatisme, survivante, briser le silence, soli- darité, anarchisme.

16 - Radio « Femmes libres »

- Mercredi 6 novembre : Maudy Piot et le colloque de FDFA « Vulnérabilités, handicaps, discriminations : on en parle ! »

- Mercredi 13 novembre : Elles l'ont vécu, témoignages recueillis par l'Association des femmes maliennes de Montreuil - Préparation de la manifestation du 25/11, Journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Pour contacter l'émission : le mercredi entre 18h30 et 20h30 pendant les pauses musicales : 01 43 71 89 40 - Hélène Hernandez : helenehernandez@hotmail.com - Élisabeth Claude : rose.paradis@laposte.net

Pour écouter l'émission : en direct en Île-de-France : 89,4 Mhz ; en direct ou en téléchargement, partout dans le monde : <http://backup.radio-libertaire.org/>

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>